

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- **ARCINS** : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - **ARSAC** : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - **CANTENAC** : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - **CUSSAC** : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - **LABARDE** : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - **LAMARQUE** : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - **LUDON-MEDOC** : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - **MACAU** : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Pierre CABANY
 - **MARGAUX** : Jacqueline DOTTAÏN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - **LE PIAN-MEDOC** : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - **SOUSSANS** : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés :** Fabien CAILLER, Christine NADALIE

**Concerne : 10-26 Parcelle cadastrée AO63, sise à Macau – Acquisition d'une partie –
Décision**

La Gendarmerie actuelle de MACAU a été réalisée pour un effectif de 10 à 12 gendarmes. Elle a une superficie de 150 m², sur 2 niveaux. Son effectif est de 21 gendarmes. Sa zone de surveillance s'étend sur 9 Communes.

Afin de pouvoir envisager la construction d'une nouvelle gendarmerie, la Communauté de Communes a recherché un terrain sur Macau. C'est ainsi qu'elle a pu proposer le terrain nécessaire, d'une superficie de 9 900 m² en bordure de la RD 2 et mettre en rapport les propriétaires avec la CIRMAD.

Le projet initial de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale prévoyait certains logements en construction collective, d'autres en construction individuelle. Une extension de 3 logements était aussi prévue.

Fin 2008, le projet, quant à son emprise foncière a été revu à la baisse et seulement 5 500 m² sont nécessaires (lot E).

Par délibération 06-49 du 28 septembre 2006, le Conseil Communautaire s'était engagée à acquérir le terrain, en lieu et place de l'opérateur, si le projet de construction de gendarmerie n'était pas retenu par les Services de l'État.

Dans la mesure où le projet proposé de construction de la nouvelle gendarmerie nécessite une emprise foncière moindre, il vous est proposé d'acheter la partie de la parcelle AO63 (lots A, B, C, D), d'une superficie d'environ 4 400 m², au prix forfaitaire DEUX CENT NEUF MILLE CENT SOIXANTE QUATRE Euros Hors Taxe (209 164 € H.T.).

Le document d'arpentage est annexé à la présente délibération.

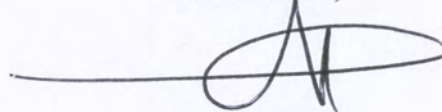
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **décide** d'acheter la partie de la parcelle AO63, d'une superficie d'environ 4 400 m², au prix forfaitaire DEUX CENT NEUF MILLE CENT SOIXANTE QUATRE Euros Hors Taxe (209 164 € H.T.).

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,



Gérard DUBO

Acte à classer

DL10-26

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4En attente retour
Préfecture**5**

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-03-29T14-22-13.00 (MI22595096)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-DL10-26-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AO63, sise à Macau

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. AcquisitionsActe : [10_26.PDF](#)Pièces jointes : [cadastre gendarmerie.PDF](#)

Préparé

Le 29/03/10 à 14:14

Par PERIER Jean-Marc

Transmis

Le 29/03/10 à 14:22

Par PERIER Jean-Marc

Accusé de réception

Le 29/03/10 à 15:29